

Commission des Affaires sociales du Mardi 21 janvier 2014 Matin

03 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne au vice-premier ministre et ministre des Pensions sur "Le Fonds de vieillissement" (n° 20657)

03.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, les réserves du Fonds de vieillissement ne totalisent que 14 milliards d'euros, alors que le surcoût des pensions résultant du vieillissement de la population s'élèvera à 304 milliards d'euros à l'horizon 2060. Avec les réserves actuelles dont il dispose, le gouvernement a de quoi tenir jusqu'en 2018. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par le cabinet de consultance Roland Berger.

Nous savons par ailleurs qu'une commission d'experts est chargée de formuler des propositions concrètes qui entreront en vigueur entre 2020 et 2040 et qui prolongeront les réformes menées à bien par le gouvernement.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire si les informations dont dispose votre département ou cette commission confirment ou infirment ces résultats?

L'étude évoquée ci-dessus évoque un surcoût qui résulte de problèmes structurels comme le faible taux d'emploi des plus de 55 ans ou les règles trop souples d'accès à la prépension. Nous savons que vous avez relevé l'âge de la retraite anticipée et revu le bonus de pension ainsi que la garantie de revenus pour les personnes âgées. Il semble néanmoins que la réforme entamée reste bien insuffisante, qu'il faudrait agir en augmentant l'âge effectif (et non l'âge légal) du départ à la retraite.

Monsieur le ministre, cette piste a-t-elle déjà été étudiée au sein de cette commission? Si tel est le cas, pourriez-vous nous dire quelles sont les contraintes à la mise en place de telles mesures?

Une autre piste avancée par ce cabinet de consultance serait d'évoluer vers un régime de pension hybride qui combine les principes de répartition et de capitalisation. Cette piste a déjà été évoquée par votre collègue en charge des indépendants. Pourriez-vous nous dire s'il y a des avancées de la commission quant à l'analyse de cette hypothèse de travail ainsi que les obstacles à sa réalisation?

Une dernière solution serait de renforcer les incitants en faveur du deuxième pilier (assurances-groupes) et du troisième pilier. "Ce dernier point pourrait très bien se faire dans le cadre de la future réforme fiscale", selon Bruno Colmant. Monsieur le ministre, pourriez-vous nous dire si des contacts avec votre collègue en charge des Finances ont déjà eu lieu pour approfondir cette réflexion et trouver des alternatives au premier pilier, qui est bien insuffisant?

03.02 **Alexander De Croo**, ministre: Madame la présidente, madame Warzée-Caverenne, vous posez plusieurs questions de fond sur les travaux de la Commission pour la réforme des pensions 2020-2040, en lien avec le rapport de Roland Berger.

La Commission précitée travaille en toute indépendance. Elle ne remettra pas de compte rendu ou de rapport intermédiaire. Comme vous, j'attends son rapport qui sera publié au printemps 2014, vers la fin du mois de mars.

Dans son dernier rapport annuel, le Comité d'étude sur le vieillissement a estimé qu'à politique inchangée, le coût budgétaire des pensions augmenterait de 4,5 % entre 2012 et 2060 pour passer de 10,2 % à 14,7 % du PIB. La Commission européenne, quant à elle, prévoit une hausse plus importante encore. Dans son rapport sur la viabilité budgétaire

2012, elle évalue la progression des dépenses liées aux pensions en Belgique entre 2010 et 2060 à 5,1 % du PIB. Ces dépenses passeraient de 11,1 % à 16,2 % du PIB en 2060. La Belgique est ainsi l'État membre de l'Union européenne qui présente la sixième plus forte hausse du coût des pensions.

Le message est donc assez clair: si la Belgique veut que son système de retraite reste financièrement viable et socialement performant, elle n'a pas d'autre choix que de continuer à mener de profondes réformes.

03.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie. Vous confirmez que les dépenses liées aux pensions présenteront une hausse relativement importante, ce qui laisse présager des difficultés à l'avenir. Cela suscite beaucoup d'inquiétudes. Nous comptons sur vous pour poursuivre le travail entamé et pour prendre les mesures qui s'imposent afin de pérenniser notre système de pensions et permettre à chaque retraité de vivre avec un revenu décent.

L'incident est clos